

Avocats

Le sort des avocats juifs en
Allemagne après 1933

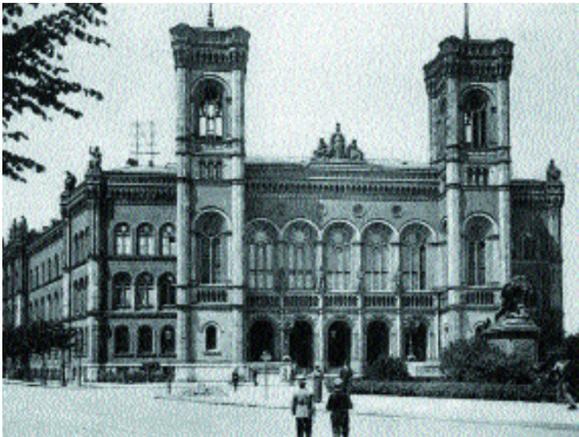
sans droits

UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

de la Deutsche Juristentag
(Association des juristes allemands)
et de la Bundesrechtsanwaltskammer
(Barreau fédéral allemand)

Avocats juifs – une entité allemande

Le milieu juridique jusqu'à la fin de la république de Weimar



Le Tribunal criminel, Berlin-Moabit, début du 20e siècle

Au début du 20e siècle, le nombre d'avocats juifs ou de descendance juive était relativement élevé. Ceci était dû à la situation particulière et légale des Juifs en Allemagne pendant plusieurs siècles. Pendant longtemps, ceux-ci ont été assujettis à de nombreuses lois spéciales et de nombreuses restrictions en ce qui concerne l'exercice de leur profession. Même après s'être vu accorder des droits égaux en tant que citoyens en 1871, ils n'ont pu avoir droit immédiatement à des postes dans la fonction publique. Presque en même temps que la fondation de l'Empire allemand, une nouvelle profession juridique indépendante est apparue. La discussion et l'analyse de la loi en tant que pilier central de la culture juive semblaient évidentes et conformes à la tradition. De nombreux Juifs ont saisi l'occasion de travailler de façon indépendante dans le domaine juridique sans avoir à dépendre de la bienveillance d'un employeur, que ce soit les tribunaux, l'Administration ou les universités.



La salle des avocats, Cour régionale, 1903

Jusqu'en 1920, le nombre d'avocats juifs s'est accru considérablement. Les nouvelles générations reprenaient les cabinets privés de leurs pères ou créaient leurs propres cabinets. Dans les grandes villes, le pourcentage d'avocats juifs était plus élevé que dans les villes plus petites avec un tribunal. À Berlin, par exemple, le 1er janvier 1933, plus de la moitié des 3 400 avocats de la ville étaient d'origine juive. En raison de l'augmentation marquée du nombre d'avocats - depuis les années 1920, les femmes avaient aussi le droit d'accéder à la profession - la situation générale en ce qui concerne les revenus se détériorait. Même si la majorité des avocats faisaient encore partie de la classe moyenne, la structure de la profession juridique n'était pas homogène: Il y avait des avocats fortement engagés dans la gauche comme Alfred Apfel, Kurt Rosenfeld et Rudolf Olden qui ont défendu des clients comme Carl von Ossietzky. D'autres comme Max Alsberg ou Ludwig Bendix adoptaient une attitude plus libérale et un troisième groupe accordait clairement son appui aux objectifs nationaux allemands, comme Max Naumann, par exemple. Il y avait aussi des différences sociales considérables: certains avocats 'célèbres' comme Alsberg et Erich Frey défendaient de nombreuses causes lucratives alors que d'autres avocats gagnaient juste assez pour s'assurer un niveau de vie modeste.



Dr. Julius Fliess, officier durant la Première Guerre mondiale (à cheval en Serbie) fut grièvement blessé et reçut plusieurs décorations. C'était un avocat et un notaire très respecté à Berlin et un membre du dernier Conseil du barreau de Berlin, librement élu avant 1945.

Une chose qu'ils avaient en commun est qu'ils ne seraient jamais décrits comme des 'avocats juifs': Ils étaient Allemands, avocats et Juifs. Un grand nombre d'entre eux avaient servi dans l'armée allemande durant la Première Guerre mondiale, d'autres avaient répudié la religion juive et certains avaient même été baptisés. Dans le domaine de la jurisprudence, de nombreux avocats d'origine juive avaient contribué à la création de célèbres journaux juridiques et à la création d'organisations professionnelles. Et pourtant, la propagande anti-sémite contre ces «avocats juifs» continuait.

Otto Dix:
Rechtsanwalt Dr. Fritz Glaser
und Familie, 1925

Glaser était un avocat à Dresden. En raison de sa religion et de divers clients qu'il avait défendus, il lui fut interdit de pratiquer sa profession après 1933. Glaser survécut. Après 1945, il fut réadmis au barreau. Plus tard dans la RDA, il fut de nouveau ostracisé de la société parce qu'il avait défendu un juge nazi.

Staatliche Kunstsammlungen
Dresden, Galerie Neue Meister.



Sächsische Landesbibliothek - Staats- u. Universitätsbibliothek Dresden, Abt. Dt. Fotothek

Célébrité et chou chou des médias – évasion – survie au Chili

Erich Max Frey, doctorat en droit et doctorat en philosophie

16 Octobre 1882 Breslau - 30 Mars 1964 Santiago du Chili

«Juste à temps avant que la guerre n'éclate – avoir déjà vécu une guerre était assez pour moi et, de toute façon de quel côté me serais-je battu cette fois? – j'ai quitté La Rochelle et suis arrivé sur le "continent de la liberté".» (1959)

Erich Frey s'établit comme avocat à Berlin en 1911 et devint célèbre comme avocat de la défense. Au cours des années 1920, il était devenu non seulement un maître dans sa profession, mais il savait aussi comment tirer le meilleur parti des médias et les utiliser à ses fins. C'est en combinant le sérieux avec un brin d'humour qu'il essayait de gagner ses causes.

Frey servit d'avocat de la défense aux membres de la *Ringverein Immertreu* (1928). Au cours de ce procès, Frey travailla – et ce fut la seule occasion – avec Max Alberg. Le procès concernait la mort d'un membre d'un groupe de charpentiers qui s'étaient battus dans un bar contre des membres de Ringverein Immertreu. Les soi-disant Sport- und Geselligkeitsvereine (des clubs faisant la promotion des sports et de la convivialité) auxquels la Immertreu appartenait étaient des associations du monde interlope de Berlin. Les clubs appelés *Heimatklänge*, *Hand in Hand* ou *Deutsche Kraft* comptaient environ 1 000 membres et vivaient en partie de revenus provenant du chantage ou de la prostitution. Ces clubs qui avaient un code d'honneur très strict ont servi de modèles au film "M" de Fritz Lang (1930) et aussi à "l'Opéra de trois sous" de Bert Brecht.

Ullstein-Bilderdienst

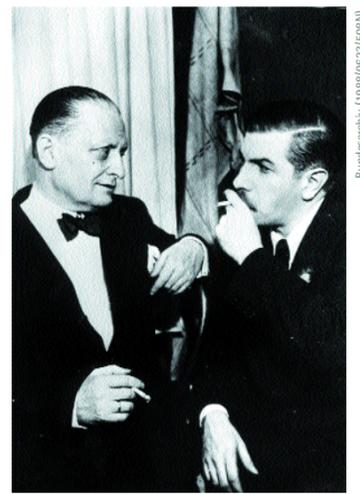
Au cours du procès, Frey tenta de créer aux yeux du public l'image d'un 'dur' appelé *Muskel-Adolf* ou *Klamotten-Ede* qui, au fond, possédait un sens naturel de la justice. La Cour n'imposa qu'une sentence légère – grâce à la défense.

Comme bien d'autres avocats d'origine juive, Frey avait cependant été baptisé. Au printemps de 1933, averti qu'il était sur le point d'être arrêté, il émigra via Paris en Amérique du Sud où il est mort en 1964. En 1959, il publia ses mémoires dans un livre intitulé "*Ich beantrage Freispruch*" (Je plaide non coupable).



Erich Frey (au centre, debout) au cours du procès *Immertreu*. À l'extrême droite de la photo, on peut voir Max Alberg, un autre Conseil de la défense. Une photographie d'Erich Salomon, 1928.

Private collection



Erich Frey parlant avec l'acteur principal de sa pièce "*Meineid*" (Parjure), Heinrich Heiliger, qui a été jouée au Theater am Schiffbauerdamm dans une mise en scène de Bernd Hofmann, 1932.

Bundesarchiv (1988/0623/508N)



Erich Frey en route pour la Cour. Tempo 3.4.1929

Interdiction d'exercer – détention – survie en Palestine

Le Dr. Ludwig Bendix

28 Juin 1877 Dorstfeld - 3 Janvier 1954 Oakland, California

« À mes clients: J'ai dû mettre fin à mes activités en tant qu'avocat et notaire. – cependant, ayant pratiqué et étudié la Loi allemande toute ma vie, je me sens si attaché à la Loi allemande que, ne serait-ce seulement que pour cette raison idéaliste la plus intérieure, je dois continuer mes activités dans le cadre de la législation courante... »
(vers 1933).



Ludwig Bendix, 1927/28

Ludwig Bendix exerça la profession d'avocat à Berlin à partir de 1907 et plus tard celle, aussi, de notaire. À la même époque, il fut nommé juge-président du Tribunal du travail de Berlin et le Droit du travail était le domaine principal de son activité professionnelle en général. Bendix se vit interdire d'exercer sa profession en dépit du fait qu'en vertu des dispositions légales du 7 avril 1933, il aurait dû être re-admis dans la profession ayant été admis au barreau avant 1914. En mai 1933, cependant, on lui interdit d'exercer sa profession en raison de ses "activités communistes" étant donné qu'il avait défendu des membres du Parti communiste. Ainsi, Bendix devint tristement célèbre d'un point de vue politique. La soi-disant activité communiste servit de prétexte pour l'exclure du

barreau. Le 2 juin 1933, il fut placé en détention protégée pendant quatre mois et lors de sa libération, on l'avertit que sa détention n'avait pour but que de lui "donner une leçon".

Suite à son interdiction d'exercer, Bendix travailla alors comme conseiller juridique (*Rechtsberater*) sans gagner beaucoup d'argent. Cependant, cela n'empêcha pas un ancien collègue de le dénoncer aux autorités pour avoir offert illégalement des conseils juridiques et lui faire une concurrence déloyale. Même si Bendix fut acquitté, il se sentit moralement vaincu par la campagne virulente qui entourait le procès. Par la suite, une solution générale à ce genre de problème fut fournie par la Loi contre les abus de conseils juridiques (*Rechtsberatungsmissbrauch-Gesetz*) décrétée à la fin de 1935 et qui fut abondamment utilisée à l'époque pour ostraciser davantage les avocats juifs.

Bendix fut de nouveau emprisonné – cette fois au camp de concentration de Dachau – de juillet 1935 à mai 1937. Il ne fut relâché qu'à la condition qu'il émigre dans un pays non européen. En mai 1937, il partit pour la Palestine. À partir de 1947, il vécut aux États-Unis où son fils Reinhard était devenu un sociologue réputé.



Ludwig Bendix après sa libération du camp de concentration de Dachau en 1937.

Boycottage et discrimination – 1933 - 1938



Le Ministre prussien de la Justice, Hanns Kerrl, dans un camp d'entraînement pour avocats stagiaires, à gauche: le commandant du camp: le procureur principal Spieler, à droite: le Lieutenant Heech (des troupes de choc), à droite: Sturmführer (Lieutenant) Heesch, août 1933 à Jüterbog.

Même si la nomination d'Hitler comme *Reichskanzler* (Chancelier) n'a pas donné lieu à un remaniement du Ministère de la Justice (Gürtner, Parti national du peuple allemand), la prise du pouvoir – qui fut plutôt une remise du pouvoir – en janvier 1933 marqua un tournant décisif. Les unités individuelles de *Sturmabteilung* (Combattants d'unité de choc) qui étaient organisées comme des groupes paramilitaires causèrent une telle terreur au cours du premier trimestre de 1933 que l'État démocratique gouverné par la primauté du droit cessa d'exister. Après l'incendie du *Reichstag* (27 février 1933) un règlement rétroactif appliquant des sanctions plus sévères fut adopté – une procédure insoutenable selon les normes de la primauté du droit. En introduisant la soi-disant détention protégée, les adversaires politiques indésirables étaient arrêtés arbitrairement et pour une durée de temps indéterminée.

Les nazis voulaient consolider leur pouvoir à tous les niveaux. Les Juifs devaient être ostracisés de toutes les sphères de la vie sociale. Dans l'administration de la justice, une distinction devait être faite entre "Juifs" et "Non-Juifs" en se basant principalement sur l'origine des grands parents, les orientations religieuses du moment n'étant que d'une importance secondaire. L'exclusion des Juifs des professions juridiques promettait d'améliorer la situation économique des avocats non-juifs.

Jusqu'à leur dissolution successive dans chaque province, les ministères de la Justice jouissaient d'une compétence considérable. En Prusse, Hanns Kerrl, un fanatique nazi fut nommé *Reichskommissar für das Preußische Justizwesen* (Ministère de la Justice en Prusse) à la fin de mars et Hans Frank, un ancien combattant de la Première Guerre mondiale était nommé à ce poste en Bavière.

Les deux hommes firent de leur mieux pour asseoir leur autorité. Le 31 mars 1933, le décret Kerrl fut publié interdisant, dès le lendemain, tout accès aux tribunaux prussiens aux juges, procureurs et avocats juifs. Un boycottage des boutiques, magasins, docteurs et avocats juifs dans le Reich tout entier était prévu pour le 1^{er} avril. Ce samedi – un jour de travail régulier à l'époque – des escadrons de combattants d'unités de choc envahirent les tribunaux dans de nombreuses villes dans le but d'essayer d'identifier tout Juif qui aurait pu s'y trouver.

La base légale de cette procédure fut établie plus tard: en s'appliquant aux notaires admis en Prusse alors qu'ils étaient fonctionnaires. La Loi du Reich rétablissant la fonction publique avec tenure (*Gesetz zur Wiederherstellung des Berufsbeamtentums, 7.4.1933*) fut appliquée rigoureusement: la majorité d'entre eux perdirent leur droit d'exercer.

1^{er} avril 1933: le public est avisé "Geht nicht zu jüdischen Rechtsanwälten" ("N'allez pas consulter d'avocats juifs"); des avis sur papier rouge sur lesquels était écrit "Besuch verboten! Jude!" ("Visites interdites...Juif !") étaient collés sur les plaques d'études d'avocats juifs.



Enregistrement des demandes d'admission au barreau de Berlin faites par des avocats juifs voulant continuer leurs activités professionnelles, début d'avril 1933.



'Réadmission' et interdiction générale d'exercer

1933 - 1938

L'activité professionnelle des avocats fut assujettie à la Loi sur l'admission au barreau (*Gesetz über die Zulassung zur Rechtsanwaltschaft* du 7.4.1933) ayant pour base que tous les avocats de descendance juive devaient demander à être réadmis au barreau. Seuls les avocats admis avant 1914 ('*Altanwälte*', les avocats seniors) ou qui s'étaient battus sur le front au cours de la Première Guerre mondiale ('*Frontkämpfer*') avaient le droit de pratiquer le droit. Tous les autres étaient exclus de leur profession. En Prusse, cette Loi a affecté un tiers de tous les avocats admis au début de 1933. Toutes les avocates furent ainsi privées de leur profession ainsi que tous les jeunes avocats. Les appréciateurs juifs n'avaient plus le droit de se considérer comme avocats.



En Prusse, tout avocat qui, selon la terminologie nazie, était classé comme 'non-aryen' devait demander sa réadmission. Tous les avocats juifs devaient déclarer leur loyauté au nouveau gouvernement.

L'exemption accordée aux «*Frontkämpfer*» avait été introduite sur l'initiative du vieux Président du Reich (*Reichspräsident*) Hindenburg. Ceux qui étaient principalement responsables de l'introduction de cette exemption ne s'attendaient pas au nombre considérable de '*Frontkämpfer*' parmi les avocats juifs. Sur un total de 10 885 avocats, 2009 ont reçu la permission de continuer leurs activités professionnelles. Le pourcentage d'avocats juifs fut réduit de 28,5 % à 18,5 % en Prusse et de 17,8 % à 12,6 % en Bavière. Mais la réadmission formelle ne constituait pas une protection contre toute autre discrimination.

Financièrement, la situation des cabinets privés d'avocats juifs se détériorait. Le manque de revenus allait amener la fermeture d'un grand nombre d'entre eux. Au début de 1938 environ 1 750 avocats "non-aryens" exerçaient leur profession dans le '*Altreich*'. À la suite de «*l'Anschluss*» en Autriche, le nombre total changea et les règles qui s'appliquaient en Allemagne furent aussi appliquées dans toutes les régions occupées.

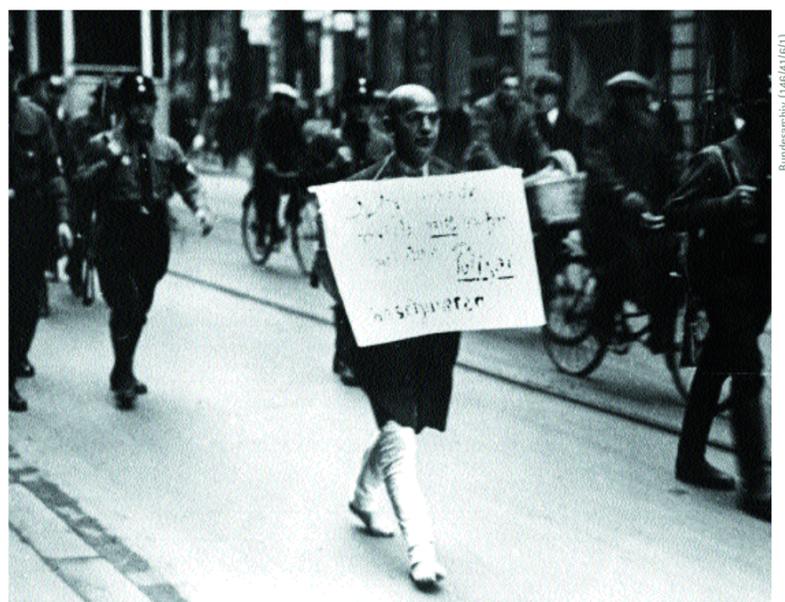
leur profession. Cette interdiction générale entra en vigueur le 30 novembre 1938 (et le 31 décembre 1938 en Autriche). Suite à cette interdiction, seuls quelques avocats juifs purent continuer leurs activités comme '*Konsulent*' (Conseil juridique). Ils n'avaient le droit de conseiller et de représenter que des clients juifs.

En septembre 1938, la décision fut prise de retirer à tous les avocats juifs le droit d'exercer leur profession. Cette interdiction générale entra en vigueur le 30 novembre 1938 (et le 31 décembre 1938 en Autriche). Suite à cette interdiction, seuls quelques avocats juifs purent continuer leurs activités comme '*Konsulent*' (Conseil juridique). Ils n'avaient le droit de conseiller et de représenter que des clients juifs.

Un certain nombre de règles et règlements ont essayé de définir le terme 'non-Aryen' et il en sortit une classification déroutante qui faisait une distinction entre les '*Mischlinge*' (hybrides), '*Mischlinge ersten Grades*' (hybrides au 1er degré), '*Mischlinge zweiten Grades*' (hybrides au 2e degré) et '*Geltungsjuden*' (Juifs par définition). Ces définitions étaient associées à diverses sortes de persécution. En particulier, les '*Mischehen*' (mariages mixtes) composés de deux conjoints (dont l'un était juif et l'autre non-juif) avec enfants, eurent droit à un 'privilège' qui leur assurait un certain degré de protection contre toute persécution additionnelle. Cependant si le conjoint non-juif mourrait, le 'privilège' était révoqué et le conjoint survivant redevenait victime de persécution. Le statut de '*Mischling*' eut aussi d'importantes conséquences pour l'exercice de la profession (cf. exemple d'Adolf Arndt).

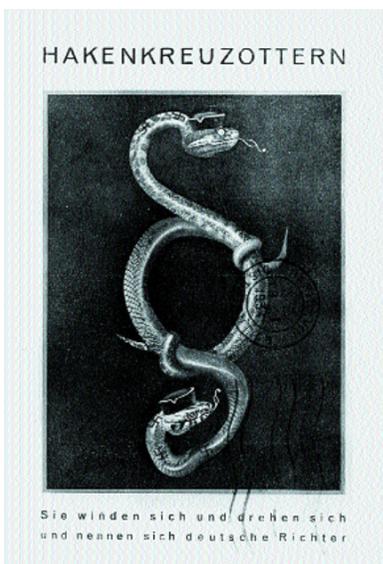


Alfred Apfel qui fut un des avocats de la défense lors du procès de Carl von Ossietzky avec Rudolf Olden dans ce qui fut décrit comme le Procès des soldats ("Tous les soldats sont des meurtriers"), fut traité de '*Volksverräter*' (traître du peuple) sur cette affiche. Il fut arrêté après l'incendie qui détruisit le Reichstag. Dès sa libération, il s'enfuit en France. Apfel est mort à Marseille en 1940 dans des circonstances qui sont restées obscures.



Le Dr. Michael Siegel (1882-1979), avocat à Munich, s'était plaint au quartier général de la police à Munich au début du mois d'avril 1933 lorsqu'un de ses clients avait été placé en détention protégée. On lui coupa les jambes de son pantalon et on le promena pieds nus à travers les rues du centre ville de Munich avec un placard autour du cou et sur lequel on pouvait lire: "Je ne me plaindrai jamais plus à la police!" Siegel put s'enfuir au Pérou vers la fin des années 1940. C'est là qu'il mourut en 1979.

Swastika Vipers – an agitational postcard by John Heartfield, designed on the occasion of the arson trial following the Reichstag fire (27 February 1933).



Stiftung Archiv der Akademie der Künste, Berlin

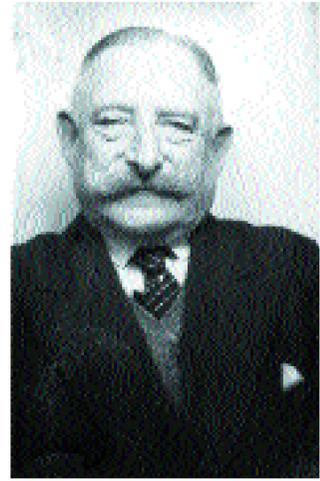
Illustrierter Beobachter, Beilage des Volk, Beobachter, 1933 / Forschungsstelle für Zeitgeschichte, Hamburg

Bundesarchiv (146/41/61)

Les derniers adieux du camp de concentration

Le Justizrat Dr. Georg Siegmann

21 mai 1869 Berlin - 1944 disparu à Auschwitz



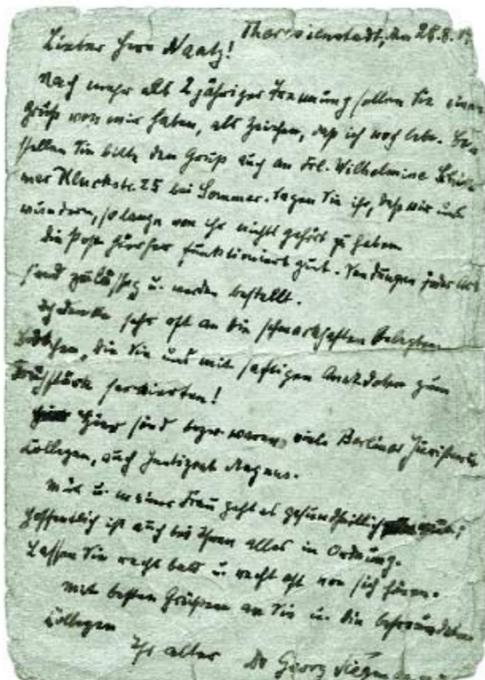
Naatz-Album



Texte de la carte envoyée de Theresienstadt (Terezin) à Naatz

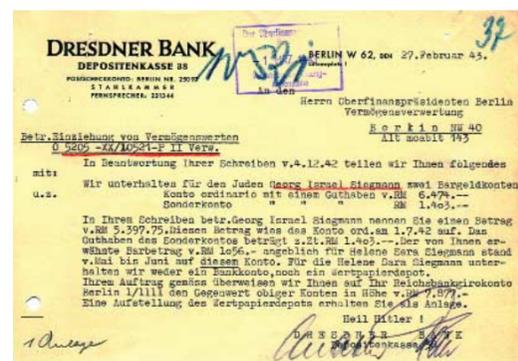
Theresienstadt, 28.8.44
 Cher M. Naatz!
 Après plus de deux ans de séparation, je vous envoie mes salutations pour vous indiquer que je suis encore en vie. Veuillez saluer de ma part Wilhelmine Schkmer (?) Kluckstr. 25. a/s Sommer. Dites lui que nous nous étonnons de ne pas avoir reçu de ses nouvelles depuis si longtemps. Le service postal ici fonctionne très bien. Toute correspondance est permise et livrée. Je pense souvent aux délicieux sandwiches que vous nous serviez au petit déjeuner accompagnés d'anecdotes croustillantes ! De nombreux juristes et collègues de Berlin sont ou étaient ici, parmi eux Justizrat Magnus (mort le 15.5.44. Th) Ma femme et moi sommes... en bonne santé : j'espère que tout va pour le mieux chez vous aussi. J'espère avoir bientôt et souvent de vos nouvelles. Avec mes meilleurs vœux pour vous ainsi que pour mes collègues, je demeure

vos vieux Dr. Georg Siegmann



Comme il n'était pas permis à Theresienstadt (Terezin) de donner des informations sur l'état d'une personne, Siegmann dut utiliser un code dans son message annonçant la mort de Magnus.

Le Justizrat Georg Siegmann fut admis comme avocat au barreau des Cours régionales de Berlin et exerça aussi la profession juridique de notaire. Lorsque le pouvoir fut donné aux nazis, il avait déjà 63 ans. En tant que 'Altanwalt' (avocat senior) admis au barreau avant 1914, il se sentait en sécurité et ne perdit le droit d'exercer qu'au printemps 1933. Il a continué d'exercer jusqu'à l'adoption de la prohibition générale en 1938; sa reconnaissance comme notaire lui avait été retirée plus tôt.



Landesarchiv Berlin, OFP-Akte

La banque transféra la propriété saisie à l'Oberfinanzdirektion (Ministère des finances), 1943

Le 2 juillet 1942, Siegmann signa sa déclaration des biens qu'il possédait, une déclaration que tous ceux qui étaient déportés devaient faire en donnant la liste des biens qui leur restaient. Deux semaines plus tard, le 16 juillet 1942, Siegmann et sa femme furent déportés à Theresienstadt (Terezin) avec le 23e 'Alterstransport' (système de transport des vieux). Aussi tard qu'en 1944, Siegmann envoyait une carte du camp à l'Anwaltsbeamten Naatz en qu'il avait confiance. Il informa Naatz de la mort du célèbre Justizrat Magnus. Siegmann fut ensuite transféré de Theresienstadt à Auschwitz où on perdit sa trace.

Je ne peux vous tendre la main...

Le Justizrat Dr. Dr. Julius Magnus

6 septembre 1867 Berlin – 15 mai 1944 Theresienstadt (Terezin)

Julius Magnus pratiqua le droit en tant qu'avocat à Berlin à partir de 1898 et plus tard en tant que notaire. Il fut l'auteur de nombreux articles sur la Loi sur la concurrence, la Protection de la propriété industrielle, le copyright et le Droit des brevets. Pendant plus de 18 ans, il fut aussi le directeur de la rédaction de *Juristische Wochenschrift (JW)*, publié par la *Deutscher Anwaltverein* (Association des avocats allemands). Magnus transforma le JW en un journal de droit reconnu à l'échelle internationale. Ce journal servait de forum à des débats d'ordre juridique sur des questions fondamentales et contribua de façon considérable à l'élaboration du Droit dans la république de Weimar.



Bildarchiv Preuss. Kulturbesitz



Max Hachenburg, Julius Magnus, Heinrich Dittenberger (de g. à d.)

NL Drucker, private collection

Après la remise du pouvoir, Magnus dut démissionner immédiatement de son poste. Il continua à pratiquer le droit en tant qu'avocat jusqu'à la prohibition générale de 1938, mais il dut mettre fin à ses activités de notaire en 1933.

Victor Klemperer note dans son journal personnel le 9 octobre 1936 comment Justizrat Magnus fit l'éloge d'un ami commun, le Dr. James Breit (un protestant d'origine juive) lors de son enterrement à Dresden-Tolkwitz;

«Au début, il a imité le ton macabre du prêtre, puis il s'anima et se mit à parler comme il en avait l'habitude et d'une façon telle qu'aucun de ses mots n'aurait pu être retenu contre lui par un informateur...

Le jour précédent un avis officiel avait été émis à l'effet que toute publication juridique de non-Aryens devait être retirée des bibliothèques et ne pouvait être rééditée. Cependant, Breit qui avait été un examinateur aux Deuxièmes examens de l'État, était l'auteur de nombreuses publications. L'orateur [Magnus] rappela à plusieurs reprises à quel point Breit avait enrichi la Loi allemande et comment il s'était battu sans cesse contre le formalisme et recommandait une loi allemande vivante; comment sa contribution avait été reconnue partout et l'influence qu'elle avait eu sur tous et chacun et aussi comment tout cela sera apprécié dans l'avenir. Mais ce qui me porta un coup au coeur et me fit sortir de ma déprime fut une remarque finale que l'orateur exprima contre sa propre volonté : Je ne peux vous tendre la main car je dois recharger mon fusil... Je veux dire pour l'instant : Je ne peux vous tendre la main, car je dois recharger mon fusil, puisses tu reposer en paix mon bon camarade [une allusion au Bon camarade de Ludwig Uhland de 1809]. Ceci me secoua vraiment et je me suis dit: on continue de recharger les fusils; Qu'importe si quelqu'un écrit un livre sur la Loi ou sur l'histoire de l'Illumination française. Ceux qui en tant que Juifs continuent de travailler et d'enrichir la vie intellectuelle de l'Allemagne sont en train de recharger leurs fusils - et soudainement on sentit une ambiance de conspiration dans toute l'assemblée. La merveilleuse musique du violoncelle n'était pas nécessaire, car j'étais déjà profondément ému... »

Le 25 août 1939, Magnus s'enfuit en Hollande où ses persécuteurs le rattrapèrent. Au cours de l'été de 1943, il fut emmené au camp de concentration de Westerbork, au début de 1944 il fut déporté à Theresienstadt (Terezin) en passant par Bergen-Belsen où il mourut, probablement de faim. La dernière information concernant Julius Magnus a été fournie par le Justizrat Georg Siegmann (voir la plaque 9).

Première avocate en Prusse

Dr. Margarete Berent

9 juillet 1887, Berlin – 23 juin 1965, New York



Margarete Berent dans sa robe d'avocate alors qu'elle avait une quarantaine d'années

«Je n'ai pas réussi
à m'assurer des moyens
d'existence suffisants
et continus.»

Dr. Margarete Berent,
Novembre 1959

Margarete Berent, la fille d'un commerçant, termina ses études secondaires à Berlin en 1910 et se mit à étudier le Droit, terminant ses études avec une dissertation doctorale en 1914. Sa dissertation sur le droit familial lui valut une mention "magna cum laude" et fut publiée dans une série d'études fort respectée en 1915. (Plus de 40 ans plus tard, en 1958, cette dissertation servit de modèle pour la réforme juridique de la loi s'appliquant aux héritages et de la législation sur la propriété en Allemagne fédérale de l'Ouest.) En dépit de sa dissertation remarquable, Margarete Berent ne fut jamais nommée juge ni avocate. Il aurait fallu pour cela qu'elle passe l'Examen d'Etat (Staatsexamen) auquel les femmes n'avaient pas le droit de se présenter. À la place, elle travailla comme "assistante juridique" dans des bureaux d'avocats et des agences de protection juridique pour les femmes et, temporairement dans l'Administration municipale de Berlin.

En 1919 pendant la République de Weimar, les femmes furent

finalement autorisées à se présenter au Staatsexamen ce que Margarete Berent fit immédiatement. Elle passe le premier examen en 1919 avec une note au dessus de la moyenne. Après avoir travaillé comme clerc et passé le deuxième Staatsexamen, elle ouvrit son propre cabinet en mars 1925 à Berlin – la première femme avocate en Prusse et qui connut un certain succès, à part cela. En faisant une rétrospective, elle écrivit dans les années 50: « En 1933, le

cabinet était devenu la fondation de mon existence. J'avais réussi à m'établir assez bien pour gérer mon propre cabinet avec des ressources adéquates et je fut capable de voyager de façon répétée à l'étranger... j'aimerais ajouter que je jouissais d'une certaine confiance, d'un prestige et d'une reconnaissance croissante...j'ai parlé à la radio plusieurs fois, à Hambourg, parmi d'autres villes et au cours d'un programme sur le droit familial à l'Institut central pour l'éducation et l'enseignement...» Margarete Berent fut membre de plusieurs associations de femmes, active dans des organisations juridiques, et enseigna dans des écoles professionnelles pour le travail social. Elle lutta pour la reconnaissance des femmes dans toutes les professions, particulièrement dans la jurisprudence ainsi que pour l'égalité légale et sociale. Au même moment, elle fut membre du Conseil des représentant de la communauté juive à Berlin et siégea au conseil de l'Association régionale prussienne des communautés juives.

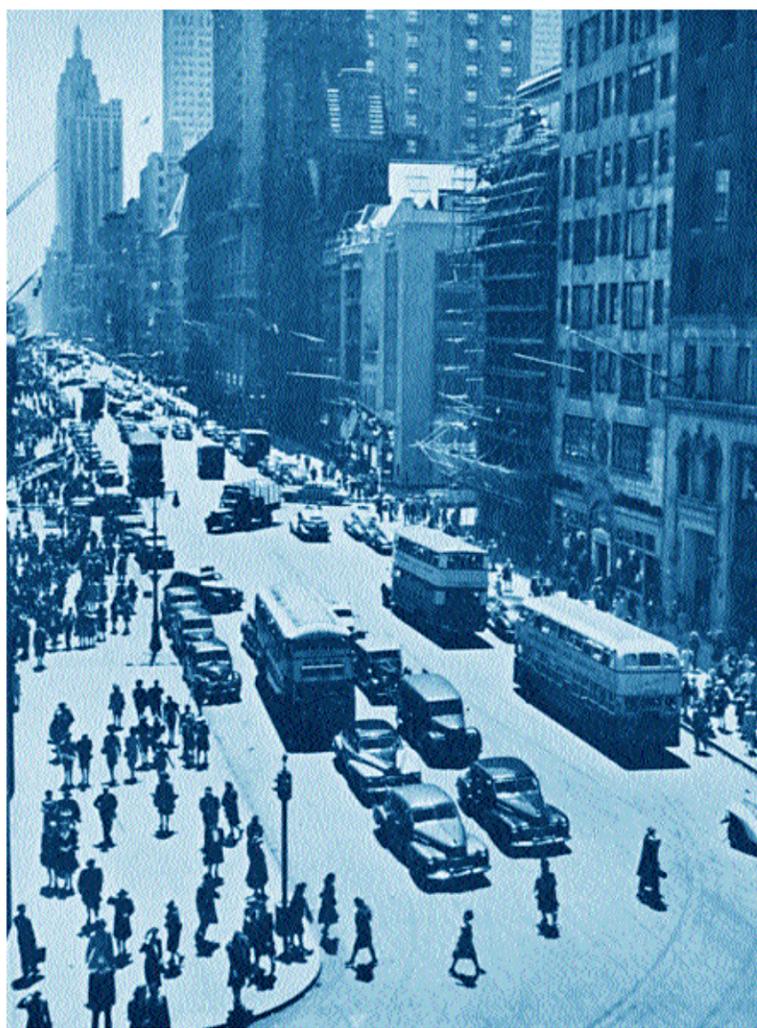


Photo de la 34e rue et de l'Empire State Building dans les années 1940

Après que les Nazis prirent le pouvoir, Margarete Berent se vit interdire de pratiquer le droit et forcée de fermer son cabinet. Elle trouva un autre emploi à l'Agence centrale de bien-être des Juifs allemand à Berlin et à Cologne, où elle joua un rôle actif au milieu de l'année 1933.

À la fin de l'année 1939, après le déclenchement de la guerre, elle fut capable de s'enfuir au Chili en passant par la Suisse et l'Italie. Elle vécut au Chili jusqu'à la fin de juillet 1940 gagnant sa vie comme professeur de langues. Finalement, elle obtint un visa pour les États-Unis (qu'elle avait déjà requis en 1938) et arriva à New York en août 1940.

Les États-Unis et la vibrante métropole avaient autre chose à faire que de s'occuper de la première avocate en Prusse. Cependant, Margarete Berent resta à New York où elle travailla comme aide-domestique et dans l'acheminement du courrier. En 1942, elle commença à étudier le droit américain le soir tout en travaillant le jour. En 1948, elle obtint son diplôme de droit (LL.B) à la Faculté de Droit de l'Université de New York et en 1949, elle passa l'examen d'admission au barreau. En 1950, à l'âge de 63 ans, elle commença à travailler comme avocate au service juridique de la ville de New York. Margarete Berent resta avocate jusqu'à la fin de ses jours même si sa profession ne lui fournit pas le soutien matériel auquel elle pouvait s'attendre. Elle mourut à New York en 1965 juste avant son 78e anniversaire.

Simone Ladwig-Winters

«...et, par conséquent, plus d'Allemagne pour moi..»

Le Dr. Siegfried Guggenheim

12 octobre 1873, Worms - 31 Janvier 1961, Flushing, New York/USA

« Et c'est avec ce genre de gens qu'on est supposé vivre de nouveau?

Sûrement par tous... d'accord beaucoup d'entre eux n'étaient pas comme ça. Mais ce sont ceux qui 'se sont tus dans le pays' et qu'on entendit jamais parler, que ce soit il y a 2 000 ans et que ce soit à l'époque des Nazis et, par conséquent, plus d'Allemagne (pour moi). Ce n'est pas une décision facile.»

(Siegfried Guggenheim au Dr. Karl Kanka, 1947)



Un dessin de Siegfried Guggenheim par W. Fischer, n.d.

Stadtarchiv Offenbach

Dr. Siegfried Guggenheim s'établit comme avocat à Offenbach en 1900. Il obtint la permission de se présenter devant la Cour locale, la division commerciale de la Cour régionale d'Offenbach et en 1910, il fut aussi admis à la Cour régionale de Darmstadt. En 1919, il fut nommé notaire.

Guggenheim contribua de bien des façons à la vie publique de la ville. Il s'intéressa particulièrement aux Beaux Arts et à l'Histoire. Il fut membre de la Société historique d'Offenbach et de la société des Beaux Arts ainsi qu'un bienfaiteur de l'Académie locale des Arts et Métiers. Il occupa plusieurs postes importants dans

l'Association des Statistiques des Juifs, l'Association d'histoire et de littérature juive ainsi que dans l'organisation centrale des Juifs allemands qui continua de fonctionner durant tout le Reich. De 1933 à 1938, il fut président de la Communauté juive d'Offenbach.

Après la prise de pouvoir des Nazis, le Dr. Siegfried Guggenheim n'eut pas à abandonner sa profession immédiatement. Cependant, dès l'été de 1933, sa licence de notaire lui fut retirée. En septembre 1933, il dut dissoudre son partenariat avec ses collègues Dr. Lachmann et Dr. Kanka. Il perdit son appartenance au barreau en novembre avec l'interdiction générale d'exercer qui fut imposée aux avocats d'origine juive.

À la suite du pogrome du 9 novembre 1938, Guggenheim comme de nombreux autres Juifs fut déporté au camp de concentration de Buchenwald. Il fut libéré deux semaines plus tard, probablement à la condition de quitter l'Allemagne. Ensemble avec sa femme Eugenie (1878-1984), ils émigrèrent à Flushing, dans l'État de New York, en

décembre 1938. En 1941, le Reich Allemand révoqua leur citoyenneté allemande.

En exil, Guggenheim vécut dans des conditions plutôt difficiles. Il dut graduellement se départir des maigres possessions qu'il avait réussi à garder. Après 1945, il se battit pendant plusieurs années et avec amertume pour une pension due à ses activités en tant que notaire et en compensation des expropriations dont il fut victime. En dépit de sa persécution, Guggenheim conserva des liens avec la ville d'Offenbach qui en fit un citoyen honoraire en 1948. «Mes pensées se tournent toujours vers Offenbach» écrit-il en envoyant ses vœux du Nouvel an à la ville en 1960. Cependant il refusa de retourner en Allemagne ou de visiter Offenbach à cause de la déprivation de ses droits et du traitement humiliant qu'il subit. C'est seulement mort que Siegfried Guggenheim retourna en Allemagne. Selon ses dernières volontés, ses cendres durent être enterrées dans le caveau de la famille de sa femme à Offenbach.



Siegfried Guggenheim soldat dans le Landsturm dans la Première Guerre mondiale en 1916.

Stadtarchiv Offenbach



Siegfried Guggenheim dans son appartement de Flushing (New York/USA) assis sous une tapisserie portant les armoiries et la devise de sa famille. n.d.

Stadtarchiv Offenbach

Hans Bergemann MA

Le souci des enfants

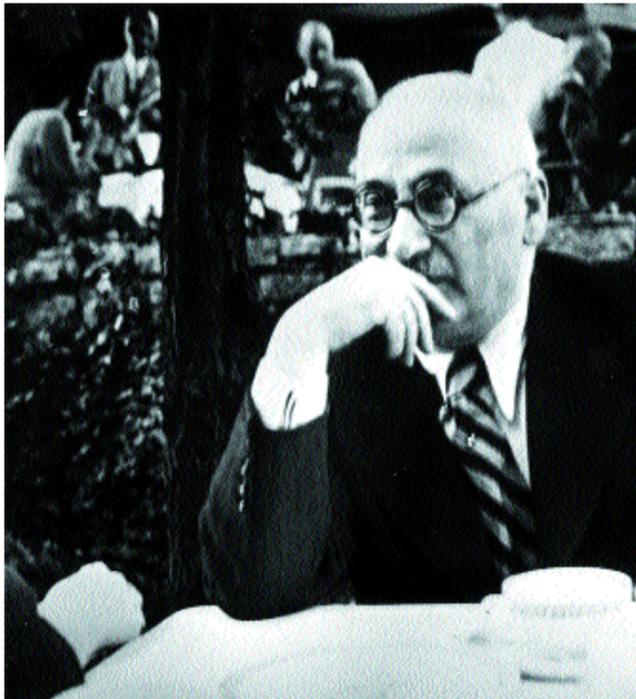
Le Dr. Moritz Galliner

23 avril 1884 Zinten – 28 décembre 1942 Berlin

« Nos enfants ne seront pas tristes, mais se souviendront qu'on nous a évité le pire; nos dernières pensées seront pour eux. Ils ont été notre joie et notre bonheur..»

(Moritz Galliner dans son testament, 28.12.1942)

Moritz Galliner, dans les années 1930



Moritz Galliner fut avocat et notaire à Berlin. En plus de ses activités professionnelles, ce fut aussi un membre actif de la Congrégation de la Réforme juive à Berlin qui offrait un service très libéral en mettant l'emphase sur la langue allemande - Galliner était aussi membre du SPD.

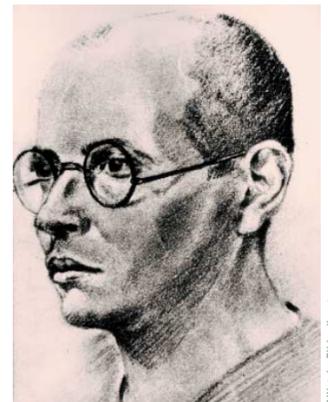
Après la passation du pouvoir, on lui permit d'exercer son métier d'avocat en 1933 et cela jusqu'à la prohibition générale de 1938 (sa reconnaissance en tant que notaire lui fut retirée plus tôt). Galliner eut la permission de travailler comme 'Konsulent' (Conseiller légal).

À la fin de 1942, les autorités avertirent Galliner et sa femme de se préparer à être déportés. Leurs deux enfants étaient déjà partis à l'étranger: leur fille se trouvait aux États-Unis, leur fils qui était encore mineur avait été envoyé chez des parents éloignés en Grande Bretagne. La veille du jour où ils étaient supposés se présenter au camp de rassemblement, Galliner et sa femme mirent fin à leurs jours.

Face à la persécution nazie, bien d'autres comme Galliner, optèrent pour le suicide. Certains comme Alsbjerg prirent cette décision dès 1933 et le nombre des suicides s'accrut lors d'une seconde vague en

1938. Cette seconde vague inclut des personnalités bien connues comme le jeune Hans Litten. Il avait été mis en 'détention protégée' à la fin de février 1933. Hitler détestait Litten personnellement, car ce dernier l'avait questionné et embarrassé alors qu'il témoignait dans un procès en 1931. En dépit des efforts intenses faits par sa mère, Litten passa par plusieurs camps de concentration où il fut torturé. Homme très spirituel qui considérait son travail politique comme une mission humanitaire, il fut détruit physiquement, mais sa personnalité est restée intacte. Il se suicida au camp de concentration de Dachau le 5 février 1938.

La plupart des autres victimes de persécution qui décidèrent de se suicider étaient plus âgées. Leur existence civile avait été détruite dès les premières années du régime nazi. Comme Galliner, beaucoup essayèrent de mettre leurs enfants à l'abri. Ce ne fut qu'au moment d'une déportation imminente qu'ils mirent fin à leurs jours.



Litten, portrait dessiné par un autre prisonnier dans un camp de concentration

Ulstein Bilderdienst

Aucune sortie

Le Dr. Gustav Herzfeld

7 mai 1861 New York – 27 octobre 1942 Theresienstadt (Terezin)

«Chers
M et Mme Foerster!
Vous apprendrez...que
je serai déporté à
Theresienstadt le
samedi 3 octobre...»

Gustav Herzfeld s'établit comme avocat à Potsdam en 1909. Né à New York, on ne sait pas pourquoi il est venu en Allemagne. Herzfeld était marié et avait un fils né à Boston en 1897. In 1908 Herzfeld s'est converti au Protestantisme.

Le fils de Herzfeld, Joachim, était officier dans l'armée allemande lorsqu'il fut tué durant la Première Guerre mondiale. Les Herzfeld ont beaucoup souffert de la mort de leur fils unique. En 1922, ils firent transférer la dépouille

de leur fils au cimetière de Bornstedt pour y être enterrée. Elise Herzfeld ne réussit pas à se remettre de la mort de son fils. Elle se suicida au cours des années 1920. Gustav Herzfeld, qui avait une conception conservatrice de la vie, était connu comme

un avocat sensible aux conditions sociales. Durant les années de crise économique en particulier, il s'était engagé à aider les pauvres et ceux dans le besoin, en leur offrant gratuitement des conseils juridiques.

Après la prise du pouvoir par les nazis, Herzfeld fut considéré comme juif, même si il était protestant. Cependant ayant été admis au barreau avant le 1er août 1914, il fut traité comme un 'Altanwalt' (avocat senior) et eut droit à l'exemption offerte par la Loi en ce qui concernait la profession juridique (*Gesetz über die Zulassung zur Rechtsanwaltschaft*) et il fut en mesure de continuer à exercer sa profession. On ne sait pas comment les affaires allaient dans son cabinet. Il déménagea ses bureaux. En septembre 1938, il conclut un partenariat avec ses collègues juifs Siegfried Lehmann et Herbert Marcuse. Il y a de bonnes raisons de croire qu'ils essayèrent de

maintenir leurs coûts le plus bas possible. Mais ce fut au cours de ces mêmes semaines que la prohibition nationale fut proclamée interdisant aux avocats juifs d'exercer leur profession. À partir du 30 novembre 1938, tous les trois avocats n'eurent plus eu le droit d'exercer et furent ainsi privés de leurs moyens d'existence.

Herzfeld vendit sa maison à Bornim, mais continua de vivre dans une chambre dans le grenier. Il resta en communication avec d'autres membres de la paroisse protestante. Une de ceux-ci se souvient qu'en 1941, elle et cinq ou six autres amis, sont allés rendre visite à Herzfeld pour le féliciter à l'occasion de son anniversaire.

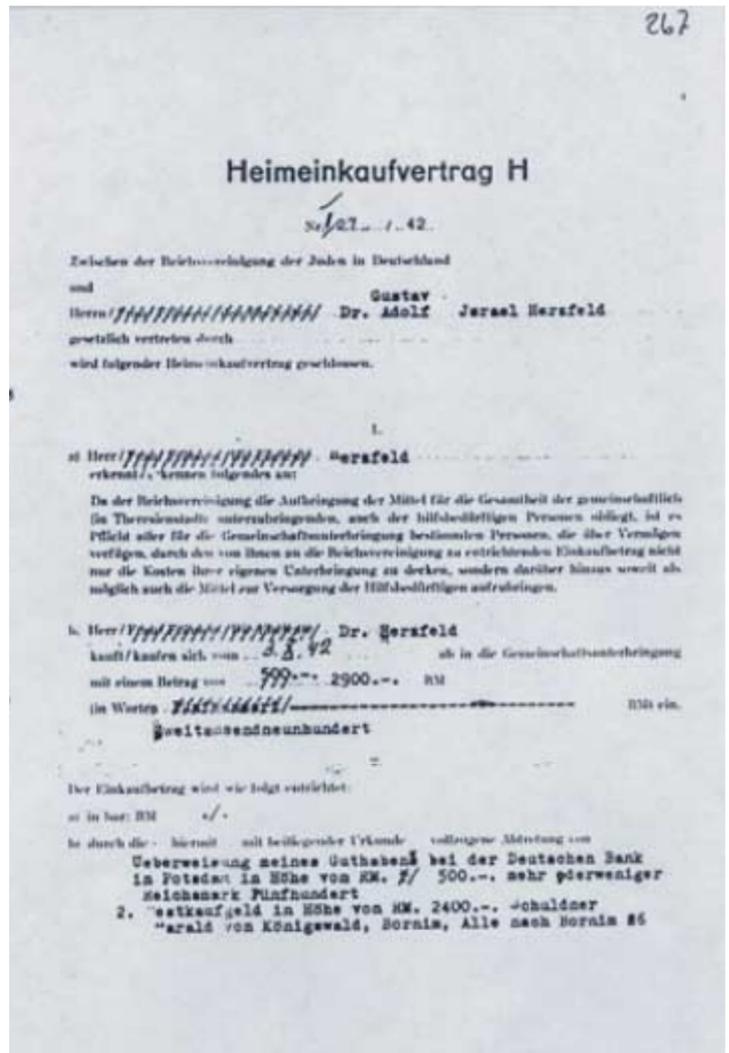
En 1942 Herzfeld dut déménager dans un foyer juif pour personnes âgées à Babelsberg, Bergstraße 1. En essayant d'empêcher sa déportation à Theresienstadt (Terezin) il essaya de se suicider mais n'y réussit pas. Gustav Herzfeld fut déporté à Theresienstadt le 4 octobre 1942. Il y mourut deux semaines plus tard. Une plaque commémorative placée sur la tombe de son fils dans un cimetière de Bornstedt nous rappelle ce qui lui est arrivé.



Gustav Herzfeld



Gustav Herzfeld avec un parent dans les années 1930.



Contrat de logement de Gustav Herzfeld à Theresienstadt (Terezin), utilisé uniquement pour dépouiller les gens déportés au camp de concentration.

Le Dr. Robert Stern, Eisenach

22 juillet 1883 Geisa - porté disparu en 1942, Belzyce

Robert Stern, né le 22 juillet 1883 fils du commerçant Salomon Stern, venait de Geisa en Thuringie du Sud. Ayant complété ses études juridiques, il s'installa à Eisenach comme avocat stagiaire et, à partir de 1912, comme avocat en titre. Après la Première Guerre mondiale à laquelle il participa en tant que soldat du premier jour au dernier, il ouvrit un cabinet en association avec un avocat de Eisenach, Justizrat Theobald Speyer. Le succès professionnel de Stern ne dura que jusqu'en 1933, lorsqu'à son tour il



Le voyage vers la mort: Le Dr. Stern, photographié lors de la déportation du 9 mai 1942. (Les photographies ont été prises sur ordre officiel pour une chronique photographique de la ville de Eisenach qui documente les événements qui se sont passés de 1935 à 1942. Les photos de la déportation - prises par un photographe non identifié - font partie d'une série de 20 photographies intitulées: «Die Exmittierung der Juden» (L'éviction des Juifs) et accompagnant la chronique.

commença à souffrir de

l'exclusion des Juifs de la société et des restrictions apportées à l'exercice de ses fonctions et qui ont mené à la prohibition générale d'exercer la profession d'avocat en 1938. Ses tentatives d'émigrer échouèrent. C'est ainsi qu'en 1942, il partagea le sort de 500 autres Juifs thuringiens. En passant par Weimar et Leipzig, il fut déporté à Belzyce, une petite ville au sud-ouest de Lublin, où on perdit sa trace à tout jamais.



Warum wählte ich keinen Sozialdemokraten?
Man ist bereits kein Genosse!

Habe mich hier als
Rechtsanwalt
niedergelassen.
Mein Büro befindet sich
Karlstrasse 48/50 1 Treppe
(im Neben des Herrn Joh. Jantzen.)
Telephon 204
Dr. Stern
Rechtsanwalt.

Zum Silvester

Stern annonce l'ouverture de son cabinet d'avocat.

Finanzamt	Eisenach	Eisenach	23. Sept.	8
Geschäftszeichen:	8 1915 B StNr. 3/482	Prinzenweg	xxx	2
Zimmer Nr.	88	Fernsprecher:	1855	
		Sauberschlusß Nr.	33	
Sofort!				
An die Geheime Staatspolizei, Staatspolizeistelle Weimar				
Str. Nr. _____				
Gegenstand: Vorbereitende Maßnahmen zur Verlegung des Wohnsitzes ins Ausland.				
Vorgänge: a) Erlaß des Reichsministers der Finanzen vom 20. Dezember 1936 — O. 2011 A — 5111, O. 1729 — 1549 II				
b) Erlaß des Geheimen Staatspolizeiamts vom 17. Dezember 1936 — II. 1 B 2 Allgem. Nr. 171 E —				
c) Rundschreiben der Zentralen Steuerfahndungsstelle bei dem Oberfinanzpräsidenten Berlin vom 6. November 1935 — O. 2011 — I. 157/35 —				
Der	Rechtsanwalt	(Staat über Brief)		
	Dr. Robert Stern	(Unterschrift)	(Stempel)	

Le rapport officiel de la tentative du Dr. Stern d'émigrer à l'étranger.

Un pionnier démocrate

Le Dr. Adolf Arndt

12 mars 1904 Königsberg – 13 février 1974 Kassel

«De ce côté du désert de cendres qui s'étend derrière nous, nous suivons la tradition fondée sur le sacrifice des morts. La tradition ne consiste pas à s'occuper des cendres mais à garder la flamme en vie.»
(Arndt, d'après Jaurès)

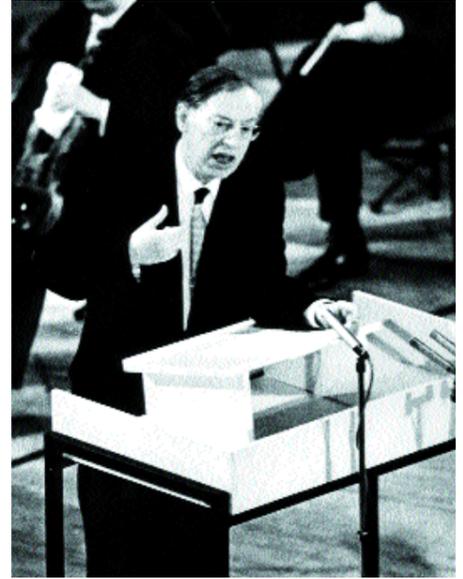


1935

En 1935, Dr. Arndt était considéré comme Aryenne, Arndt fut protégé jusqu'à un certain degré contre des attaques massives. Il continue d'exercer la profession d'avocat jusqu'en 1943. Comme il était considéré comme un 'Mischling' (Hybride) et dû au fait qu'il était protestant luthérien, il n'a pas souffert des mêmes restrictions qu'un 'Konsulent' (Conseiller juridique). Certains autres avocats dans une situation semblable furent en mesure de continuer à exercer même jusqu'à la fin de la guerre.

Au cours des années Arndt travailla au cabinet du Professeur Max Alsberg. Il quitta cette étude pour devenir juge. En 1933, il cessa ses activités en tant que juge. Et surprise – même pour lui – il fut réintégré au barreau à Berlin. À partir de l'été 1933, il travailla en partenariat avec Fritz Schönbeck.

Dû au fait que la femme d'Arndt



Opening speech at the Philharmonie, Berlin 1963

En 1943 Arndt fut appelé aux travaux forcés et emprisonné en 1944. Physiquement très affaibli, il réussit à l'aide de faux papiers à rejoindre sa famille en Silésie en 1945. Ne

transportant qu'une simple valise, ils entreprirent le long voyage et trouvèrent un endroit où se cacher en Westphalie. Jusqu'à la toute fin, Arndt courut le risque d'être identifié comme juif. Son fils de 17 ans engagé dans la Wehrmacht fut fait prisonnier par les Russes et revint de captivité quatre ans plus tard.

En août 1945 Arndt fut réadmis comme avocat à Marburg et peu après il devint fonctionnaire. Il devint un confident de Kurt Schumacher en 1946 et un membre du SPD au Bundestag allemand en 1949 (jusqu'en 1969). La justice et la démocratie furent les grands principes auxquels il consacra son activité politique. En 1963, sous l'égide de Willy Brandt, Arndt accepta le poste de Sénateur des Arts et des Sciences à Berlin, un poste qu'il occupa pendant un an.



Arndt en compagnie de Ernst Bloch et de Günther Grass au Werkbundtag, 1965 – Discours d'ouverture au Philharmonie, Berlin 1963

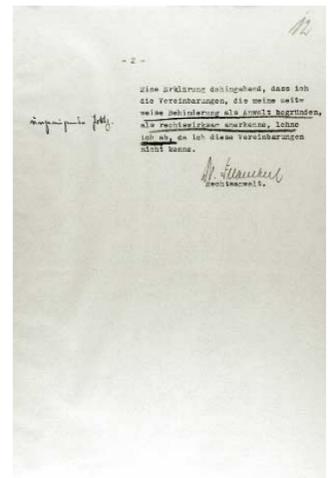
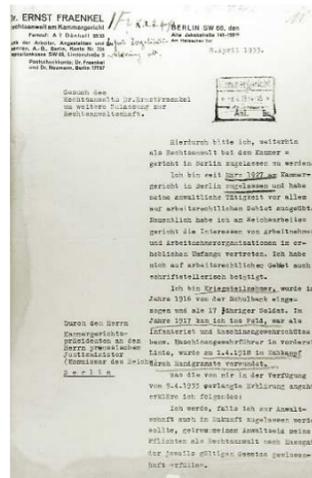
Exil, changement de profession et retour

Le Dr. Ernst Fraenkel

26 décembre 1898 Cologne – 28 mars 1975 Berlin

«Finalement, la Reichsgericht elle-même retira aux Juifs vivant en Allemagne leur statut de personne au sens légal du terme. Dans une décision en date du 27.6.1936, la plus haute Cour d'Allemagne condamna les Juifs allemands à leur mort civile.» (1940)

Fraenkel prit part à la Première Guerre mondiale, se vit décerner plusieurs médailles et fut grièvement blessé. Il étudia le Droit et l'Histoire. À cette époque, il renonça à la religion juive. Après ses études, son stage de formation comme avocat et après avoir travaillé comme assistant d'Hugo Sinzheimer, il s'établit comme avocat à Berlin en 1927. Jusqu'en 1931, il fut conseiller du syndicat des métallos Fraenkel et Franz L. Neuman étaient considérés comme «Les jeunes lions du mouvement syndicaliste.»



La lettre écrite par Ernst Fraenkel pour être ré-admis au barreau. Fraenkel essaye d'éviter l'engagement requis de loyauté ce qui lui valut promptement la remarque "explication insuffisante". La remarque indique les critères utilisés pour l'évaluation: la date d'admission au barreau (avant 1914?) et Frontsoldat ("F"?). Fraenkel fut autorisé à continuer de pratiquer le droit car il est considéré comme un ancien combattant de la Première Guerre mondiale s'étant battu au front; 8 avril 1933, Archives fédérales de Fraenkel (BAL), Dossier personnel de Fraenkel



Ernst Fraenkel et sa femme Hanna en exil aux États-Unis (vers 1939)

1933 Fraenkel demanda à

être ré-admis au barreau comme avocat étant donné que, selon les normes nazies, il était juif. En plus de l'ostracisme raciste, des poursuites furent engagées contre Fraenkel dans le but de l'exclure de la profession juridique en raison de ses "activités communistes". On ne pouvait rien prouver contre lui et du fait qu'il s'était battu en première ligne durant la Première Guerre mondiale, on le laissa pratiquer jusqu'en 1938. Il assura, à ses propres risques, la défense de prisonniers politiques entre 1933 et 1938. La femme de Fraenkel était considérée comme Aryenne, ce qui protégea Fraenkel jusqu'à un certain degré.

Suite à la prohibition lui interdisant d'exercer le droit en 1938, Fraenkel et sa femme émigrèrent aux États-Unis via la Grande Bretagne. En exil, Fraenkel obtint son diplôme en droit américain. À l'époque, il travaillait déjà à la rédaction de son livre le plus important "The Dual State", une analyse très pertinente du nazisme. De 1944 à 1950 Fraenkel travailla pour le gouvernement américain et, temporairement, comme conseiller durant la guerre de Corée.

En 1951, Fraenkel revint à Berlin. Il était toujours resté en communication avec son ancien partenaire Franz L. Neumann qui publia lui aussi une étude critique du nazisme dans le "Behemoth" (Neumann fut tué dans un accident en 1954). Fraenkel devint professeur à la Deutsche Hochschule für Politik de Berlin, et plus tard il enseigna aussi à la Otto-Suhr-Institut de la Freie Universität de Berlin jusqu'à sa retraite en 1967. Il fut l'un des plus éminents scientifiques de l'après guerre. Malgré cela, ses cours furent perturbés durant la révolte des étudiants.



Très peu d'émigrants revenant d'exil ont été reçus aussi chaleureusement qu' Ernst et Hanna Fraenkel en avril 1951.

Bundesarchiv Lichterfelde, Zw. L. Dahwitz-Hoppegarten

Privatarchiv Prof. R. W. Müller, Freiburg

Privatarchiv Prof. R. W. Müller, Freiburg

Une vie pour le Droit

Ernst Stiefel

27 novembre 1907, Mannheim – 3 septembre 1997, Baden-Baden



Ernst Stiefel dans les années 1960s

« Les États-Unis ne les recevaient pas à bras ouverts. »

Dans une introduction à une conférence sur l'influence des réfugiés allemands sur les lois américaines et allemandes, 1991.

d'exercer sa profession car il était juif.

Il quitta l'Allemagne et alla d'abord à Strasbourg travailler dans une entreprise française d'assurance, étant donné que la Loi allemande était restée en vigueur en Alsace après la Première Guerre mondiale. En même temps, il reprit ses études de Droit obtenant une licence en droit (1934) et le diplôme d'études supérieures (1935). Réalisant qu'en tant que réfugié et allemand, il n'avait aucun avenir en France, il se rendit en Angleterre où il obtint là aussi un diplôme en droit en 1938. À la déclaration de guerre, il fut interné comme étranger ennemi, mais réussit à obtenir un visa de sortie pour se rendre aux États-Unis et il quitta l'Europe le 14 septembre 1939.



Le PanAm Building (désormais Met Life) dans lequel Ernst Stiefel avait son bureau

Après son arrivée à New York et certains menus travaux comme chauffeur, chasseur et laveur de vaisselle, Stiefel fut capable de passer l'examen du barreau sans avoir à reprendre ses études de droit en raison de son diplôme anglais. Il écrivit des articles pour divers journaux au sujet de la Loi martiale et sur des questions d'assurance. Ayant connu John Foster Dulles, il travailla au Bureau de la Guerre économique faisant de la recherche et écrivant sur des questions d'assurance dans les territoires occupés par l'Allemagne. En décembre 1943, il fut recruté dans l'armée américaine mais affecté au Bureau des Services stratégiques.

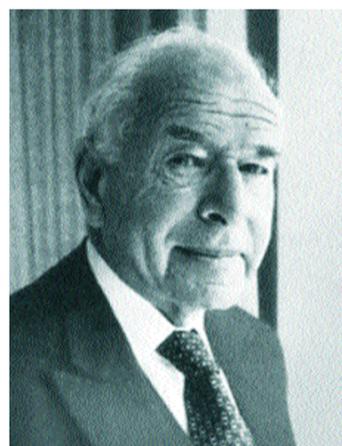
Après la guerre, il travailla au Département d'État, à l'Ambassade américaine à Rome et pour le gouvernement militaire en Allemagne. Il retourna aux États-Unis en 1947 et devint avocat au cabinet des Coudert Brothers. Il travailla aussi comme conseiller juridique dans de gros projets d'investissements, aussi bien pour des entreprises allemandes qu'américaines. En plus, comme son collègue avocat Otto Walter, Stiefel forma une nouvelle génération de professionnels juridiques à la New York Law School.

Le fils d'un enseignant réputé de Mannheim, Ernst Stiefel publia son premier livre, un commentaire sur l'assurance des voitures, durant son apprentissage en tant qu'avocat (Referendariat). La première édition fut publiée en 1931, la 17^e est en cours d'impression chez C.H. Beck Verlag à Munich. Il ouvrit son propre cabinet d'avocat dans sa ville natale immédiatement après avoir s'être qualifié pour l'exercice du Droit en passant le Deuxième examen d'État (Staats-examen) en 1933. Seulement deux semaines plus tard, on lui interdit



Stadtarchiv Mannheim

M La Place du marché "Planken" et la poste de Mannheim aux alentours de 1925



Juret im Portrait, C.H. Beck, 1988

Ernst Stiefel dans les années 1990s

Simone Ladwig-Winters

Un avocat de Leipzig – rendre son honneur à la profession juridique allemande

Le Justizrat Martin Drucker

6 October 1869 Leipzig – 22 February 1947 Leipzig

« Ce qu'il faut prendre au sérieux c'est l'argument qu'en reconstruisant un État démocratique, aucune personne dotée de bonnes intentions ne devrait être autorisée à se tenir à l'écart et que, par conséquent, chacun devait adhérer à un parti politique étant donné que seuls les partis étaient en mesure d'effectuer la reconstruction. Je ne suis pas arrivé à me convaincre de la validité de ce genre d'argument. » (après 1945)



Trois générations de la famille Drucker

Le père de Martin Drucker qui portait le même nom (1834-1913) était tout comme son grand-père non-juif du côté de sa mère, une avocate et notaire respectée de Leipzig. Le jeune Drucker fut envoyé à l'école *Thomasschule* et ensuite à la faculté de droit de sa ville natale après avoir brièvement étudié à l'Université de Munich.

Le 17 juin 1898, il fut assermenté comme avocat et commença à exercer sa profession au cabinet de son père. Du début du siècle jusqu'à sa destruction lors du bombardement du 4 décembre 1943, le cabinet était situé au *Ritterstraße 1*.

Comme son père, Martin Drucker se spécialisa en droit des marques internationales. Cependant, ses talents en tant qu'avocat de la défense le rendirent célèbre au-delà de Leipzig en particulier à la suite de l'acquittement de l'accusé principal dans une affaire de banqueroute frauduleuse dans le fameux Procès des banques de 1902. À partir de

1909 Drucker devint membre du Conseil de la Deutsche Anwaltverein (DAV, Association des avocats allemands). En 1924, il fut élu Président de la DAV. Lorsqu'en 1932, le siège de la DAV fut transféré de Leipzig à Berlin contre sa volonté, il ne se représenta pas à la présidence de l'Association et fut unanimement nommé Président honoraire.

Martin Drucker perdit son droit d'exercer comme notaire en 1933. Le 1er avril, il fut brièvement placé en détention protégée. La Cour disciplinaire du barreau de Saxe l'exclut de la profession juridique en 1935. Cependant, la Cour disciplinaire dû annuler cette décision insoutenable. À l'occasion de son 65e anniversaire, une délégation de collègues allemands réputés et à la tête de laquelle se trouvait Julius Magnus lui présenta une publication écrite en son honneur.

En dépit des attaques continuelles et des représailles contre Martin Drucker, son partenaire non-juif Kurt Eckstein (1881-1953) ne l'abandonna jamais. Son partenaire juif Erich Cerf (1888-1964) qui, lui, prévoyait ce qui allait se passer, avait émigré en Palestine en août 1934. Rechtsanwalt Drucker fut finalement mis à la retraite à partir du 1er avril 1944 par un décret unique du Ministère de la Justice du Reich et que l'on a appelé par la suite «lex drucker».

Lorsqu'il apprit en mars 1945 qu'un de ses collègues, qui lui était particulièrement hostile, essayait de le faire déporter dans un camp de concentration, il s'enfuit à Jena avec sa fille Renate. C'est là qu'il vécut la libération par les Américains.

Dès son retour de Jena, Martin Drucker reprit immédiatement ses activités d'avocat avec son partenaire Eckstein.

En dépit de son énorme fardeau professionnel et de son âge avancé, Martin Drucker s'appliqua avec une énergie et une ténacité incroyables à la réorganisation de la profession juridique en Saxe. Cependant, ses efforts pour raviver la *Deutsche Anwaltverein* et la *Juristische Wochenschrift*, demeurèrent vains.



RA Hubert Lang

Avec un autre étudiant, Martin Drucker assis sur la chaise à droite.

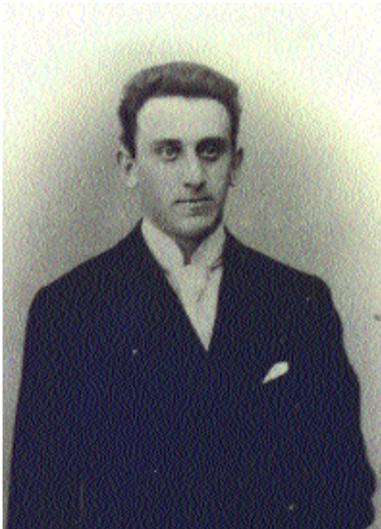


Martin Drucker avec les autres membres du Conseil de la DAV en 1930

Des temps de grande importance, les années 1920

Eugen Friedlaender

16 septembre 1878, Berlin – 16 juin 1952, New York



Eugen Friedlaender, jeune homme

« Fama crescit eundo – la rumeur croît au fur et à mesure qu'elle s'étend... »

Les premiers mots du plaidoyer de Friedlaender dans le cas Erzberger, 1920

Eugen Friedlaender fut un patriote allemand qui combattit pour l'Allemagne durant la Première Guerre mondiale. Après avoir terminé ses études et sa formation juridique (Referendariat), Friedlaender s'installa à Berlin. Au cours des premières années de la République, on lui demanda de représenter le coplaintif dans une poursuite judiciaire qui devint une des causes les plus spectaculaires en Allemagne au

cours des années 1920: le Ministre des finances Mathias Erzberger poursuivait le banquier et politicien de droite Karl Helfferich pour avoir publiquement accusé Erzberger de diverses malversations et avoir déclenché contre lui une campagne de propagande. Helfferich avait traité Erzberger de "saboteur de l'empire" et exigea la démission de Erzberger dans les journaux allemands. Ce cas devint important parce qu'il démontra le pouvoir de la presse et les risques que courait le plaignant. Au cours de la poursuite, les avocats de Helfferich, parmi lesquels l'avocat Max Alsberg, forcèrent Erzberger à assumer une position de plus en plus défensive. Avant même le jugement, les effets de la campagne de haine contre Erzberger se manifestèrent. Un jeune homme lui tira dessus en pleine cour. Le "Berliner Tageblatt" rapporta en gros caractères sur sa première page: Tentative d'assassinat d'Erzberger. Son avocat, le Dr. Friedlaender s'est jeté sur le jeune homme pour le désarmer. Cependant avant d'être maîtrisé, le jeune homme eut le temps de tirer une nouvelle fois. Erzberger s'écroula en poussant un cri de douleur...»

Erzberger survécut parce que son courageux avocat fut là pour l'aider. Erzberger appuyé par ses avocats finit par gagner son procès. Mais Helfferich ne fut condamné qu'à une amende de 300 Reichmarks, une somme relativement petite, alors que la position d'Erzberger fut sérieusement compromise et qu'on le força à démissionner. Lorsque Erzberger essaya de revenir en politique un an plus tard, il fut victime d'une deuxième tentative d'assassinat par deux attaquants d'extrême droite qui lui tirèrent dessus et le tuèrent.

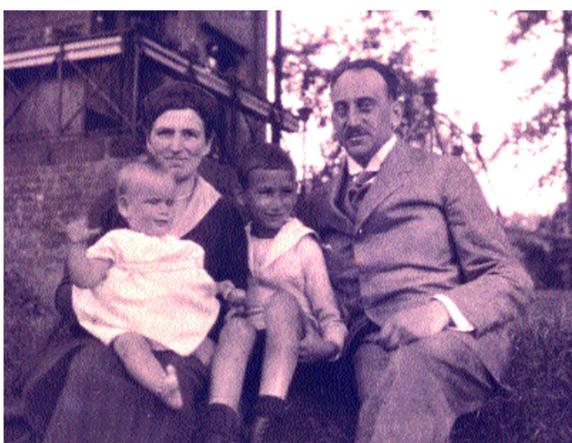
Friedlaender fut un membre très honorable de la société et un avocat distingué y compris à la plus haute Cour d'Allemagne à Leipzig. Cependant il évita les procès chaque fois qu'il le pouvait. Il fut un conseiller très apprécié d'énormes entreprises et de cartels miniers, parmi d'autres, ainsi que de nombreuses familles.

Après la prise du pouvoir par les Nazis, l'atmosphère changea radicalement et de nombreuses personnes se révélèrent membres du parti. Le fils de Friedlaender raconte: « Mon père devait assister comme conseiller de la *Steinsalz-Syndikat* (le syndicat du sel gemme) à l'Adlon le jour où Hitler prit le pouvoir à la fin de janvier. Lorsque la voiture de mon père arriva à la porte Brandebourg, un combattant d'unité de choc en uniforme monta sur le marche pied et l'escorta jusqu'à l'Adlon où tout le monde se mit au garde-à-vous et où il fut reçu comme un hôte de marque. La cérémonie se répéta lorsqu'il quitta la réunion et il demanda au chauffeur pourquoi il avait eu droit à une telle réception. Le chauffeur lui confia timidement qu'il avait montré sa carte de membre du parti nazi (N.S.D.A.P) dont le numéro était fort bas et qu'il avait acquise comme précaution alors qu'Hitler n'était qu'un agitateur extrémiste inconnu ou même en prison... »

Le 30 mars 1933, un jour avant le boycottage national ordonné par les Nazis, Friedlaender et sa femme étaient en vacances à San Remo. En tant qu'ancien combattant s'étant battu au front, Friedlaender fut capable de continuer à exercer le Droit mais fut radié du tableau de l'ordre un an plus tard comme la note "inactif" l'indique sur ses dossiers. Friedlaender abandonna tous ses biens lorsqu'il quitta Berlin et arriva à New York en 1937. C'est là qu'il passa le restant de sa vie sans jamais travailler de nouveau comme avocat. Il mourut à l'âge de 72 ans en juin 1952.



Impressions du Procès Helfferich dans la presse



Eugen Friedlaender et sa femme Hedwig, née Gumpel, avec leur fils et leur fille vers les années 1920



Eugen Friedlaender, drawing by the well-known artist Eugen Spiro, 1949

Per Aspera Ad Astra (du détestable à l'éternel)

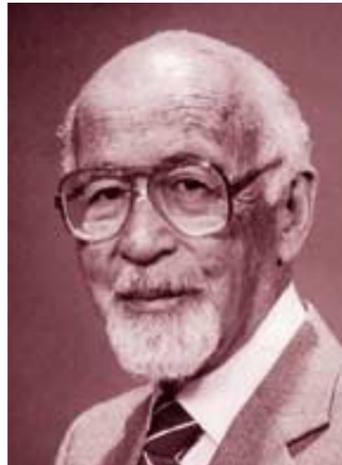
Otto Walter

7 décembre 1907, Hof, Bavaria - 12 janvier 2003, New York

«Tout cela ainsi que d'autres problèmes ont détruit mes espoirs d'avoir mis les pieds dans un monde meilleur. D'un autre côté, je demeure convaincu – que ce soit justifié ou pas – que les lois nous accordant le droit à la liberté qui sont partiellement enchâssées dans la constitution et qui sont, en partie, le résultat d'une interprétation par les cours, contrebalancent les désavantages...

Otto Walter dans ses mémoires 1995

Otto Walter, le fils d'un notaire bavarois, s'établit à Munich après sa formation juridique en 1932. Après que les Nazis prirent le pouvoir en 1933, on lui interdit immédiatement d'exercer le droit et il émigra aux États-Unis en 1936. À peine capable de comprendre l'anglais, il se considéra chanceux d'avoir pu obtenir un emploi comme aide-comptable dans un hôtel de Broadway. Selon ses propres évaluations, il apportait toutes sortes de qualifications à son travail sauf une connaissance de la comptabilité. Dans une autre tentative d'obtenir un emploi, il avait été étonné du nombre de candidats et se posa la question: «Comment vais-je être jamais capable de survivre dans cette jungle?» Extrêmement heureux de pouvoir garder son travail, il acquit les compétences requises en comptabilité le soir et devint un simple comptable et – après une formation complémentaire – un expert en comptabilité (CPA). Entre temps, ses parents arrivèrent aussi aux États-Unis. Son père avait été arrêté durant le pogrome de la nuit du 9/10 novembre 1938 et incarcéré au camp de concentration de Dachau. Travaillant maintenant comme comptable senior dans une firme comptable, Walter put prendre soin de ses parents. At la fin de la guerre, ses connaissances des systèmes de taxation américains et allemands lui donnèrent un grand avantage.



Otto Walter à l'âge de 80 ans passés

Otto and Fran Walter Foundation

En 1946, Otto Walter retourna à Munich dans l'espoir d'être réadmis au barreau allemand. Le Ministre bavarois de la Justice, Josef Müller lui assura que sa demande ne devrait pas poser de problèmes du fait que son exclusion du barreau avait été illégale. Le Président de l'Association du barreau de Munich vit la chose autrement. À son avis, la réintégration ne pouvait être possible que si Walter revenait s'établir à Munich de façon permanente répondant ainsi à l'exigence de résidence s'appliquant aux avocats. En outre, il aurait dû redevenir citoyen allemand puisque le régime nazi déchu de leur nationalité tous les Juifs qui vivaient à l'étranger à la fin de 1941. Otto Walter abandonna ses plans momentanément, mais fut réadmis comme avocat en Allemagne, une fois que l'exigence concernant sa résidence, fut retirée.



Otto Walter avec sa femme Frances

Otto and Fran Walter Foundation

Dans l'exercice de ses fonctions de comptable à New York, Otto Walter avait dû traiter un nombre croissant de problèmes juridiques et il décida d'étudier le droit en prenant des cours du soir à la New York Law School et deux ans plus tard, il obtint son diplôme à l'âge de 46 ans. Peu après, Walter ouvrit son propre cabinet et commença à s'occuper surtout de cas de fiducie, de succession et de droit fiscal. Walter exerça aux États-Unis et en Allemagne et son cabinet dont le siège social se trouvait sur Park Avenue était considéré comme une adresse de très bonne réputation. En se basant sur ses vastes connaissances du régime fiscal, il publia un commentaire bilingue sur le traité de la double taxation de 1954/66 et enseigna aussi à la New York Law School. Au cours des années 1980, Walter assuma le rôle de partenaire senior de son cabinet. La République fédérale allemande honora ses contributions en lui décernant l'Ordre du Mérite et plus tard la Grande Croix du Grand Ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne. Avec sa femme qu'il avait épousée en 1947, Walter créa la fondation Otto et Fran Walter. Doté d'un bon sens de l'humour, Walter fut un juriste dédié, un homme intellectuellement curieux et équilibré et, avant tout, un vrai humaniste.



La New York Public Library, un point de rencontre bien connu des émigrants européens au cours des années 1940

Fifth Avenue, Photographs by Fred Stein, Querido, 1947

La fin de la persécution

Conclusion



Private collection

Dr. Eugen Friedländer, a lawyer from Berlin, – here in a drawing by Spiro – emigrated to the United States with his family at the end of March 1933; he never set foot on German soil again.

Entre 1933 et 1945, la profession juridique perdit toute liberté. Une profession toute entière fut privée de son indépendance et assujettie au pouvoir décisionnel de l'État nazi. L'exclusion antisémite des avocats juifs profita aux collègues non-juifs. Après la première interdiction aux avocats juifs d'exercer le droit en 1933, qui permettait certaines exceptions, l'interdiction générale de 1938 eut pour effet qu'il n'y avait plus d'avocats juifs en Allemagne. Seuls ceux qui étaient considérés comme des *'Mischlinge'* (Hybrides) et ceux qui pouvaient encore exercer comme *'Konsulenten'* (conseillers juridiques) étaient autorisés à travailler dans le domaine juridique. Selon la terminologie nazie, la profession juridique était *'entjudet'* (débarrassée des Juifs). L'ostracisme et l'expulsion d'une grande partie des avocats juifs laissèrent

non seulement leur marque sur la situation qui prévalait dans l'administration de la justice pendant le régime nazi, mais aussi sur la réforme du système légal qui commença en 1945. Les effets furent encore plus généraux. Le système perdit les gens qui étaient propagateurs de contenu, de valeurs et d'idéaux.

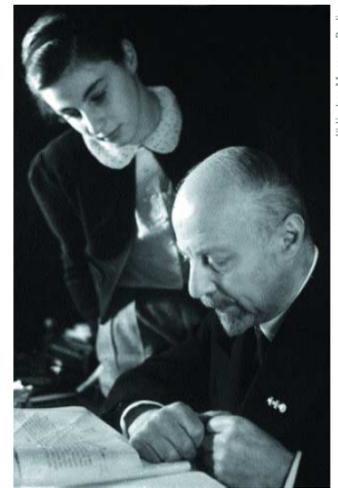
La persécution laissa sa marque sur les vies de plusieurs générations: familles et cercles d'amis furent déchirés, les gens – s'ils arrivèrent à survivre – furent

gravement traumatisés. Qu'était-il arrivé à l'individu? Certains

évitèrent d'être tués en se suicidant. À Berlin, par exemple, un sur quatre Juifs, dont on connaît le sort, fut tué. Mais même ceux qui moururent de mort soi-disant 'naturelle' moururent en fait des suites immédiates de l'humiliation et de la persécution. Dans certains cas, comme ceux du Justizrat Dr. Bruno Marwitz et Ernst Liedtke, par exemple, les amis et la famille affirmèrent de façon explicite qu'ils moururent 'le cœur brisé' par la situation en Allemagne.

Quelques avocats survécurent aux camps et réussirent à 'disparaître'. Presque tous restèrent en Allemagne et essayèrent de recommencer une nouvelle vie après 1945. Certains de ceux qui avaient réussi à émigrer revinrent. Mais la majorité d'entre eux restèrent dans les pays qui leur avaient accordé une protection au moment des persécutions. Une phrase utilisée par Siegfried Neumann les concerne tous: "Ce n'était pas de l'émigration, c'était de l'expulsion."

Le sort des avocats particuliers décrits ici démontre combien de puissance intellectuelle, de brillance linguistique et de diversité humaine furent détruites par exclusion forcée, fragmentation, expulsion et meurtre.



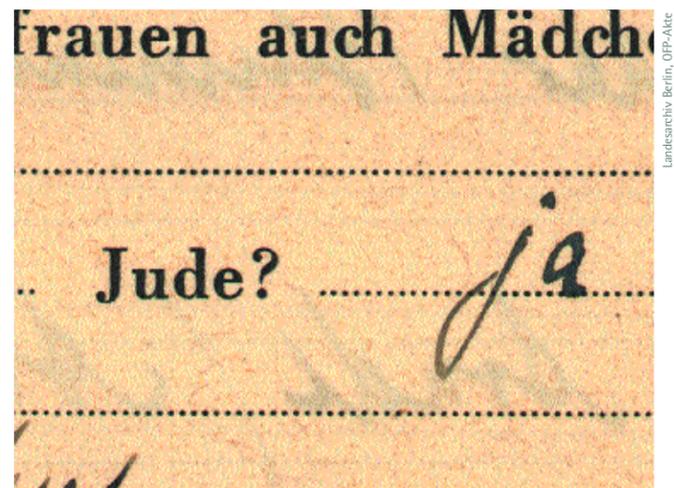
Jüdisches Museum Berlin

Rechtsanwalt Dr. Julius Fliess – avec sa fille Dorothee à Berlin, 1942 – portant une épingle d'honneur sur le revers de son veston. Fliess fut autorisé à continuer d'exercer le métier d'avocat après 1933 parce qu'il s'était battu au front pendant la Première Guerre mondiale. Son admission comme notaire fut révoquée en 1955. Suite à l'interdiction générale de 1938, Fliess a travaillé comme *'Konsulent'* (Conseiller juridique) et dut adopter le premier nom juif obligatoire 'Israel'. En 1942 Fliess s'enfuit avec sa famille en Suisse dans le cadre de 'Operation U-7', conçue par Wilhelm Canaris. Fliess et sa famille purent ainsi échapper par un cheveu à la déportation. Il est retourné à Berlin en 1947 et fut réadmis au barreau l'année suivante. Plus tard il reprit aussi ses fonctions de notaire. Il mourut à Berlin en 1955.



Schiller-Nationalmuseum, Marbach

Le Justizrat Ludwig Chodziesner (28.8.1861 Obersitzko - 13.2.1943 Theresienstadt/Terezin) entouré par des membres de sa famille. À l'extrême gauche, sa fille, la fameuse poétesse lyrique qui fut tuée à Auschwitz; devant à droite, sa belle-fille Dorothea née Galliner, aussi une avocate (29.10.1904 - 6.11.1943). Elle émigra en Amérique du Sud où son mari, qui s'était rendu en Angleterre avant elle fut déporté en Australie étant considéré comme un 'étranger hostile'. Dorothea mourut au Chili, son fils fut confié à des parents adoptifs et il ne peut rejoindre son père en Australie qu'après la fin de la guerre. Pendant ce temps, Ludwig Chodziesner mourut à Theresienstadt (Terezin). Un parent éloigné, Hilde Benjamin, qui devint plus tard Ministre de la Justice de la République démocratique allemande (RDA) l'avait aidé à ramasser ses affaires.



Extrait de la déclaration de propriété faite par Georg Hamburger

Landesarchiv Berlin, OHP-Akte